

Route nationale N2

Canton: Lucerne

Projet général: rapport d'impact sur l'environnement et décision du Conseil fédéral relative à l'impact sur l'environnement

Conformément à l'art. 20 de l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE; RS 814.011), le rapport d'impact ayant trait au projet général de la route nationale N2 jonctions de Rothenburg-Station et d'Emmen-Nord, tronçon Sursee–Riffig–Reussegg (km 87.0 au km 89.9) ainsi que la décision du Conseil fédéral y relative pourront être consulté du 3 septembre 2003 au 3 octobre 2003 à l'Office fédéral des routes, Worblentalstrasse 68, Ittigen.

Cet office reçoit les intéressés du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h, sur rendez-vous (téléphone 031 322 94 31).

16 septembre 2003

Office fédéral des routes